



LA STIGMATISATION DES ENFANTS SOLDATS : UN OBSTACLE A LEUR REINTEGRATION SOCIALE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Cathy KATANDA CIBANGU¹

UNIVERSITÉ OFFICIELLE DE MBUJIMAYI

Résumé : La République démocratique du Congo (RDC) demeure l'un de pays les plus touchés par le phénomène des enfants associés aux forces et groupes armés. Malgré les efforts de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), de nombreux anciens enfants soldats continuent à faire face à la stigmatisation au sein de leurs familles et communautés. Cette situation compromet leur réintégration sociale, économique et psychologique. Cet article analyse la situation des anciens enfants soldats et le processus de DDR, les manifestations de la stigmatisation, ses causes et ses conséquences sur le processus de réintégration des anciens enfants soldats en RDC, ainsi que les stratégies de lutte contre la stigmatisation pour favoriser la réintégrer durable. L'étude démontre que la perception négative de ces enfants constitue un obstacle majeur à leur reconstruction personnelle et à leur participation au développement communautaire. L'article recommande le renforcement des programmes psychosociaux, la sensibilisation communautaire et l'implication des mécanismes de la justice transitionnelle afin de favoriser une réintégrer durable.

Mots-clés : Stigmatisation, enfants soldats, réintégration sociale et justice transitionnelle, etc.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.21798519>

INTRODUCTION

Les conflits armés qui ont marqués la République démocratique du Congo depuis plusieurs décennies ont entraîné le recrutement et l'utilisation de milliers d'enfants au sein des groupes armés. Ces enfants ont été employés comme combattants, porteurs, messagers, espions ou encore victime d'exploitation sexuelle. Une fois démobilisés, ils sont censés bénéficier de programme de réintégration destinés à faciliter leur retour dans la société. Cependant la réussite de cette réintégration dépend largement de l'acceptation sociale dont ils bénéficient au sein de leurs communautés².

Dans plusieurs provinces touchées par les conflits, notamment au Kasaï, au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri, les anciens enfants soldats sont souvent perçus comme dangereux, violents ou responsables des exactions commises durant les conflits. Cette perception négative favorise leur rejet social, leur exclusion et leur

¹ Avocate au Barreau du Kasaï-Oriental et Assistante à l'Université Officielle de Mbuji-Mayi.

² Verhey B, Rapport des travaux sur la démobilisation des enfants soldats en RDC. Going home, demobilising and reintegrating child, soldiers in the Democratic Republic of Congo.

marginalisation, pourtant, les normes internationales et nationales considèrent ces enfants avant tout comme des victimes nécessitant protection, assistance et réhabilitation³.

La stigmatisation constitue ainsi un obstacle majeur à leur réintégration sociale. Elle limite leur accès à l'éducation, à l'emploi, aux relations sociales et aux opportunités économiques. Elle contribue également à la persistance des traumatismes psychologiques liés aux expériences vécues pendant les hostilités et au risque de récidivisme. Certaines études montrent que les discriminations communautaires et le manque d'accompagnement psychosocial compromettent fortement l'efficacité des programmes de réintégration⁴. La présente étude vise à analyser les différentes formes de stigmatisation dont sont victimes les anciens enfants soldats en RDC et à démontrer comment celles-ci constituent un frein à leur réintégration sociale durable.

Face à cette réalité persistante, l'inquiétude se pose dans l'esprit en forme d'une interrogation qui est celle de savoir : comment la stigmatisation communautaire compromet-elle la réinsertion des anciens enfants associés aux groupes armés et quelles solutions peuvent être envisagées ?

En effet, cette question présente un double intérêt, scientifique et pratique. Au point de vue scientifique, l'intérêt consiste à élucider dans quelle mesure la stigmatisation forme un véritable obstacle à la réintégration sociale durable, tandis qu'au point de vue pragmatique l'intérêt est de proposer les solutions en forme des recommandations en vue d'une réintégration sociale durable.

La réponse provisoire en terme de l'hypothèse à cette problématique est que la stigmatisation engendre des conséquences lourdes qui combattent significativement la réintégration des anciens enfants soldats entre autre : le rejet social et l'exclusion, les difficultés d'accès à l'éducation et à l'emploi, les conséquences psychologiques, et le risque de ré-enrôlement ; et les solutions envisageables sont : la sensibilisation des communautés, renforcement du soutien psychosocial, l'implications des leaders communautaires, promotion de la justice transitionnelle⁵. Quant aux solutions envisageables pour la réussite d'une réintégration durable, nous avons :

a) La sensibilisation des communautés

A ce stade, il faut mener des campagnes de sensibilisation communautaire pour rappeler que les anciens enfants soldats sont avant tout des victimes de recrutement illégal et non des criminels.

b) Renforcement du soutien psychosocial

Mettre en place un accompagnement psychosocial et un suivi à long terme afin de traiter les traumatismes et favoriser la reconstruction personnelle des enfants réinsérés grâce à la collaboration entre les services de l'Etat, les organisations de protection de l'enfance et les communautés locales, afin de prévenir les rechutes et d'assurer une réintégration durable.

c) L'implication des leaders communautaires

Associer les chefs coutumiers, les leaders religieux et les familles au processus de réinsertion afin de favoriser l'acceptation des enfants au sein de la communauté. Organiser des cérémonies traditionnelles de réconciliation, lorsque cela est compatible avec les droits humains, pour lever les craintes liées aux croyances mystiques et favoriser leur réadmission dans la communauté.

³ Mitra A., child soldiers in the Democratic Republic of Congo : revisiting, réintégration through a psycho-social framework. Journal of children, peace and security, vol 3, édition Dallaire institut for children peace and security, rattaché à la Dalhousie university, Halifax, canada 2020, pp.48-63

⁴ UNICEF : Libération, réinsertion et prévention des enfants soldats, Paris, UNICEF France, consulté le 22 Juin 2026, disponible sur UNICEF-France-Enfant soldats.

⁵ Mitra A., Op.Cit, p.21

d) Promotion de la justice transitionnelle

Lutter contre l'impunité des recruteurs, en poursuivant les responsables du recrutement et de l'exploitation des enfants, ce qui contribue à rétablir la confiance dans les institutions de l'Etat. C'est-à-dire il faut la justice transitionnelle dans ses quatre piliers. L'anthropologie juridique et la technique documentaire nous ont servis d'outils pour mener à bon port la présente étude qui sera ainsi subdivisée en trois points. Le premier examine le problème des enfants associé aux forces ou groupes armés et le processus des DDR ; le deuxième traite les manifestations de la stigmatisation des anciens enfants soldats en RDC, ses causes et conséquences sur la réintégration sociale ; afin le dernier présente les stratégies pour lutter contre la stigmatisation.

I. PROBLEMATIQUE DES ENFANTS ASSOCIES AUX FORCES ET AUX GROUPES ARMES ET LE PROCESSUS DE DDR

1. Problèmes des enfants anciens soldats

Il est évident que la situation des enfants associés aux forces et groupes armés constitue une dimension extrême de l'exploitation et de l'instrumentalisation des enfants dans les contextes de conflits armés. Les principes de Paris donnent la définition selon laquelle "toute personne âgée de moins de 18 ans qui est ou qui a été recrutée ou employée par une force ou un groupe armé, quelle que soit la fonction qu'elle y exerce. Ceci reflète la pluralité des situations ; aussi le terme communément utilisé "enfants-soldats" suggère la possible participation directe aux hostilités. De fait, le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants constituent des pratiques éprouvées, au cœur du fonctionnement de certains groupes armés et milices, exemple des Mai Mai, Mobondo et Kamuena Nsapu en République démocratique du Congo⁶.

Nombreux sont les conflits où les enfants ont été parallèlement associés à l'exploitation des ressources, afin de financer la survie et les actions de forces ou groupes armés (cas en Sierra Leone et au Liberia notamment). L'ensemble des pratiques en cause expose les enfants à des blessures physiques et psychologiques profondes notamment liées au fait d'avoir été témoin et/ou d'avoir pris directement part à des violences. Elles signifient globalement l'effondrement extrême d'un environnement de protection et de développement personnel ; ceci est une contribution centrale et majeure à la stigmatisation des anciens enfants soldat lors de leur réintégration sociale.

En tout état de cause, la prohibition du recrutement de l'enfant au sein des forces et des groupes armés vise en réalité à éviter sa participation aux hostilités, conséquence logique de son recrutement comme soldat. Cependant, malgré cette réglementation qui interdit formellement le recrutement et la participation des enfants aux hostilités, les forces et groupes armés recrutent un nombre considérable d'entre eux en vue d'en faire des soldats⁷.

Cet état de fait résulte en particulier de la violation des normes internationales destinées à réglementer la situation de l'enfant en tant que soldat. L'ancien représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les enfants dans les conflits armés, Olara Otumu, résumait à juste titre cette idée en soutenant que "la principale difficulté que nous rencontrons lorsque nous faisons face à la détresse des enfants dans les conflits armés est peut-être la mise en œuvre, sur le terrain, des instruments internationaux et des normes locales.

La logique qui sous-tend la réglementation de l'âge du recrutement et de la participation des enfants aux hostilités imposée par les instruments internationaux réside dans le fait que l'enfant est un être particulièrement vulnérable. De ce fait, la place de l'enfant n'est pas au sein de l'armée, mais dans sa famille et sa communauté. C'est pourquoi les organismes concernés prévoient, outre la réglementation de son recrutement et de participation en tant que soldat, des mécanismes destinés à la préservation de la cellule familiale, l'apport de l'aide et l'assistance en sa faveur, de même que l'assurance de son éducation. A ces mesures s'ajoutent celles qui visent à le protéger contre

⁶ Antoine MEYER : la protection de l'enfance dans les conflits armés : perspectives de mise en œuvre des normes du Droit international des droits de l'homme, édition Bruylant, Bruxelles, 2012, pp.219-243

⁷⁷ Rapport de la France diplomatie, S.D ; coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats de 2008

les effets des hostilités par la constitution de zones de protection ainsi que qu'exceptionnellement celles qui régissent son évacuation des zones de guerre⁸.

En conséquence, si la place de l'enfant se situe au sein de sa famille et de sa communauté, il faut l'aider à sortir des forces armées gouvernementales ou des groupes armés lorsqu'il s'y retrouve en dépit de l'existence des normes internationales et locales en la matière. C'est ainsi que les organisations humanitaires ont institué les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion qui opèrent le passage de la vie militaire à la vie civile. Ce mécanisme qui intervient soit pendant le conflit armé, soit après le conflit armé est souvent périlleux dans la pratique, car, une fois que le conflit armé s'achève, les supplices et la souffrance de l'enfant ne prennent pas fin pour autant, beaucoup d'entre eux se buttent à la stigmatisation lors de leur réintégration sociale ; il se pose alors, en particulier, la question de sa reconversion et de sa réintégration dans un système en marge du quel, il a vécu⁹.

Dans cette optique, il faut se demander si, dans les programmes de DDR, destinés en définitives à réintégrer socialement les anciens soldats, on tient vraiment compte de l'enfant soldat. Dans l'affirmative, le fait-on suffisamment ? le constat est que l'enfant est bien pris en compte par le processus de DDR, mais que, dans la pratique, l'opération élude certains éléments qui constituent la clef de voûte de son succès.

En effet, l'enfant soldat, longtemps imprégné des codes de violence et décrit comme une machine à tuer, a été considéré comme inapte à avoir une vie sociale normale. C'est pourquoi sa réhabilitation et sa réinsertion ont souvent été dépeintes comme désespérées. De ce fait, on l'a systématiquement exclu des programmes de DDR qui semblaient d'ailleurs avoir été essentiellement conçu pour les adultes.

Néanmoins, l'expérience de certains enfants soldats pris en compte par les programmes de DDR montre que ceux-ci ont une capacité de résilience qui leur permet de retourner à des relations sociales positives et à une vie civile productive. Aussi, la pleine réussite du processus réside dans son volet, réintégration économique et sociale de l'enfant dans sa communauté, à défaut de quoi ce dernier court le risque d'être à nouveau recruté, surtout s'il se butte à toutes sortes de stigmatisation¹⁰.

Force est alors de constater que le retour à la vie civile de l'enfant soldat ne constitue pas une vue de l'esprit, mais réside dans une meilleure prise en compte de sa spécificité. Cette transition, loin d'être une tâche facile, passe nécessairement par le processus lié au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion sociale des enfants soldats. Si ce processus transitoire est important pour les enfants associés à une force armée gouvernementale ou à un groupe armé, il faut en outre que des mesures complémentaires soient prises afin de consolider les programmes DDR et, par ricochet, la paix¹¹.

2. Les programmes de désarmement, démobilisation, réhabilitation et réinsertion.

Les programmes DDR sont d'une importance primordiale pour les enfants, car ils sont le tremplin pour sortir ces jeunes du cycle de la violence dans lequel le conflit les a plongés. Les premiers programmes ont été menés de manière anarchique au début de 1990 sous l'égide des Nations Unies, livrant les enfants à eux-mêmes. Au fil des expériences acquises et des leçons tirées des divers programmes, les organisations humanitaires ont structuré et amélioré le processus DDR. Ce processus peut être scindé en deux grandes étapes :

La première est la phase de rupture physique avec la guerre, qui consiste à désarmer et à démobiliser les enfants soldat afin de rompre avec le climat dans lequel ils vivaient. Une fois la rupture physique opérée, commence la

⁸ Antoine MEYER, p.14

⁹ Aboubacar sidiki Diomandé : l'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) études internationales 44 (4), 567-595, <https://doi.org/10.7202/1024652> ar, Edition Institut québécois des hautes études internationales, volume 44, numéro 4, Décembre 2013, p.8

¹⁰ Aboubacra SIDIKI, p.5

¹¹ Idem, p.5

seconde phase relative à la rupture psychologique avec la violence. C'est l'étape de la réhabilitation et de la réinsertion sociale¹².

a. La rupture physique avec la guerre

Ceci constitue la première étape du processus qui est le désarmement et la démobilisation des enfants soldats, et marque une coupure entre l'enfance et la vie militaire (le port de l'uniforme, l'usage des armes, etc.). Dans la pratique, le désarmement précède la démobilisation des combattants.

• Le désarmement de l'enfant soldat

Alors que le terme enfants soldats couvre l'ensemble des enfants associés à une force armée gouvernementale ou à un groupe armé indépendamment de la prise d'armes, par ces enfants, le désarmement ne concerne que ceux d'entre eux qui ont porté les armes. Le désarmement consiste à rassembler, enregistrer, contrôler et éliminer les armes de petit calibre, les munitions, les explosifs, les armes légères et lourdes détenues par les combattants, mais souvent aussi par la population. Il prend la forme d'une cérémonie officielle au cours de laquelle les enfants soldats rendent leurs armes et leurs munitions. Ces derniers se départissent également de leurs uniformes militaires, signe de la fin de la vie militaire.

L'opération de désarmement suggère le rassemblement et le cantonnement des soldats dans différents sites où les armes sont saisies et détruites. Les enfants ainsi dépouillés de leurs armes et de leurs vêtements militaires revêtent des tenues civiles¹³. La question du désarmement pose le problème crucial de celui des groupes armés et des milices. Le désarmement des premiers, généralement négocié dans les accords de paix, demeure une question sensible chez ces groupes armés. En effet, ces derniers ont besoin de leurs armes pour subsister ; dès lors, renoncer à leurs armes revient pour eux à renoncer à tout. C'est-à-dire que le désarmement des enfants associés à ces groupes armés exige une négociation ardue. La question du désarmement se pose également pour les milices même s'il est presque impossible de récupérer toutes leurs armes, malgré cette difficulté, il importe que les programmes élaborent une stratégie à long terme visant à réduire la quantité d'armes en leur possession.

Ce plan peut consister en l'élaboration d'une campagne de sensibilisation et d'information de la population sur les armes légères et de petit calibre. Il doit d'abord rassurer la population sur la sécurité intérieure et sur le retour définitif de la paix, ce qui permettra par la suite de gagner sa confiance. Dans ce cas, la politique de collecte de leurs armes pourra prendre deux formes : la cession volontaire ou la collecte forcée. Cette dernière étant difficile à assurer et dangereuse, il est préférable de promouvoir la cession volontaire. Si le désarmement ne vise que ceux ayant porté les armes, la seconde étape qu'est la démobilisation concerne toute personne ayant été associé à une force armée gouvernementale ou à des groupes armés.

a. La démobilisation de l'enfant soldat

La démobilisation est le processus par lequel les forces ou les groupes armés réduisent leur effectif dans le cadre d'une transition vers la paix. Elle implique en générale le regroupement, le cantonnement, l'administration et la préparation au retour à la vie civile des anciens enfants soldats, le quel reçoivent diverses formes d'indemnisation et d'assistance devant faciliter leur réintégration dans la société. Dans un contexte d'extrême pauvreté, cette phase peut être perçue comme un moyen de se sortir de la misère.

Les programmes sont dès lors adaptés à chaque situation et ils déterminent les critères d'admissibilité des personnes susceptibles d'en bénéficier. A cet effet, étant donné que les programmes visent essentiellement les personnes ayant pris une part au conflit armé, c'est-à-dire celles qui sont allées au front, il convient de déterminer les personnes pouvant y être admises en tant que membres d'une faction armée. Il est clair que les enfants qui

¹² Aboubacar SIDIKI, p.9

¹³ Patricia Huyghebaert : les enfants dans les conflits armés : une analyse à l'aune de notions de vulnérabilité, de pauvreté et de capacités, <http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2009-2>, p.59 htm

sont associés à des factions armées en tant que soldats entrent dans la catégorie des personnes ayant participé au conflit armé¹⁴.

Or, les programmes tendent, dans leur tentative de sélection, à limiter leur action aux seuls personnes ayant remis une arme. Ce qui a pour conséquence d'exclure de nombreux enfants, par exemple ceux qui ont été porteurs, cuisiniers, esclaves sexuels. Même si ces derniers n'ont pas porté d'armes, ils doivent faire face aux mêmes difficultés économiques et sociales lorsqu'ils quittent l'armée et qu'ils ont subi les mêmes traumatismes de la guerre. Il est donc préconisé d'inclure dans la démobilisation tous les enfants aussi bien ceux qui ont été recrutés par une force armée gouvernemental que ceux qui ont été associés à un groupes armé. Telle est la recommandation faite par les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions humanitaires.

Le plaidoyer en faveur de l'admission de tous les enfants dans le processus de démobilisation ne souffre aujourd'hui d'aucune contestation théorique car un enfant soldat est communément défini par les organismes internationaux de protection de l'enfant comme toute personne ayant participé de quelque manière que ce soit à l'effort de guerre. C'est à juste titre que certains préfèrent utiliser le terme enfant associé à une force ou groupe armés, afin d'éviter les malentendus relatif au terme "soldat" qui n'inclut que les personnes ayant participé aux hostilités¹⁵. Le processus DDR tel que mené par l'Unicef consiste, dans la phase de démobilisation à orienter les enfants démobilisés vers des camps de transit qui constituent un environnement autrement plus protecteur que le fut l'entité militaire.

b. L'accompagnement de l'enfant soldat dans la vie civile :

C'est ici la phase de réhabilitation et réinsertion. Si la démobilisation est le point à partir duquel l'enfant rompt avec la vie militaire, alors, la réhabilitation et la réinsertion représentent le processus d'accompagnement à la vie civile. L'objectif des programmes de réhabilitation et de réinsertion est de permettre à l'ex-enfant soldat de se reconstruire une nouvelle identité sociale en dehors de la violence. Pour faciliter sa transition vers la vie civile, les programmes fournissent d'abord une aide psychosociale à l'enfant de préparer son retour au sein de sa famille et de sa communauté. Mais dans la plupart des cas ces enfants trouvent un obstacle à leur intégration sociale qui n'est autre que la stigmatisation.

• L'encadrement psychosocial de l'enfant : la phase de réhabilitation

Un grand nombre d'années passées au sein de l'armée affecte indubitablement le développement normal de l'enfant soldat, son identité. Cet état de fait est essentiellement dû à la rupture avec un environnement culturel normal, avec les valeurs morales et sociales véhiculées par la famille et la communauté. L'action des organismes humanitaires et de ceux chargés de la protection de l'enfant va permettre au jeune de se réadapter pendant un certain temps dans un centre de transit, le temps de 4 à 12 semaines selon les programmes et les pays, les anciens enfants soldats reçoivent des soins, une éducation et tout un encadrement psychologique¹⁶.

Le soutien psychologique est d'une importance capitale dans la phase de réhabilitation des enfants qui ont été socialisés pour une existence d'hostilités, polarisée ce soutien s'avère d'autant moins évident que l'adolescence est la période de l'affirmation de l'identité, et que l'enfant peut être réfractaire à l'idée de voir son identité militaire changer pour celle d'un civil. Ces enfants cassés, blessés par le conflit armé, trouvent dans les centres de transit un encadrement qui tente de panser leurs plaies invisibles et d'accompagner ceux qui souffrent. Ces centres ont recours à diverses méthodes de suivi, dont des thérapies modernes, en groupe ou seul ; d'autres enfants expriment leurs douleurs par les gestes, grâce au théâtre¹⁷.

¹⁴ Patricia HUYGHEBAERTS, p.11

¹⁵ Aboubacar sidiki Diomandé, p.28

¹⁶ Idem, p.28

¹⁷ Ibidem, p.30

- **Le retour en famille et en communauté de l'ex-enfant soldat**

C'est la phase de la réinsertion, c'est ici où certains anciens enfants soldats se battent à un majeur obstacle qui est la stigmatisation. En soi, la réinsertion est le point d'achèvement de processus de retour à la vie civile des anciens enfants soldats. Elle les aide à redevenir civils sous toutes leurs formes. C'est en effet, durant cette phase qu'ils rejoignent leur famille et leur communauté d'origine. Les relations familiales et communautaires sont les facteurs fondamentaux de sa réussite, la famille jouant le rôle principal dans le retour à la vie civile des jeunes combattants. Or, le conflit armé a pu entraîner des changements dans le contexte familial et la vie communautaire à cause de l'augmentation de la pauvreté, du décès des membres de la famille et des amis, du déplacement des membres de la communauté, et peut-être du repeuplement qui l'ont accompagné.

En dépit de ces changements, tout l'enjeu des programmes DDR réside essentiellement dans le retour des enfants dans leur famille et leur communauté, qui demeurent l'unique voie vers la réinsertion. Celle-ci passe donc par un accompagnement de la famille et de la communauté afin que ces dernières puissent accueillir et soutenir les enfants. Mais il peut s'avérer que la famille et la communauté résistent à l'intégration de ces anciens enfants soldats en les considérant comme éléments dangereux pour la société et non comme victime du recrutement.

Dans la pratique, un soutien est apporté aux proches de l'enfant, un suivi psychologique ainsi qu'un service de médiation familiale leur sont proposés¹⁸. Le retour des enfants est difficile, par moment, dans la mesure où ces derniers ont souvent été bourreaux de certains membres de leur famille ainsi que de membres de leur communauté. Ils ont pu être impliqués dans des viols, des meurtres, des pillages et leur acceptation par la communauté, n'est pas toujours évidente. Aussi un long processus de médiation est-il parfois nécessaire afin d'aboutir à la réconciliation communautaire.

La mobilisation communautaire peut jouer un rôle important dans la réinsertion de l'enfant soldat ; à cet effet, un soutien psychologique doit être apporté aux communautés, car les familles peuvent être traumatisées par les violences exercées à leur encontre par un enfant membre de la famille. Elles peuvent donc être animées par des sentiments de peur, de violence ou vengeance, et de rejet à l'encontre de ce dernier. Si ce soutien psychologique et la médiation menés ont réussi, la communauté peut aider l'enfant à se réinsérer, certaines communautés ont matérialisé leur aide à l'enfant par la mobilisation des églises, par les cérémonies traditionnelles de guérison¹⁹. Il faut que les programmes de réinsertion tiennent compte de ces aspects et sensibilisent les communautés à la nécessité de la réinsertion pour faciliter la réintégration sociale des anciens enfants soldats.

3. LES MANIFESTATIONS DE LA STIGMATISATION DES ANCIENS ENFANTS SOLDATS EN RDC, SES CAUSES ET CONSEQUENCES SUR LA REINTEGRATION SOCIALE

a. Définition

La stigmatisation est un processus social consistant à, attribuer à une personne ou à un groupe une identité négative fondée sur des préjugés ou des croyances, entraînant son exclusion, sa discrimination ou son rejet au sein de la société. Dans le contexte des anciens enfants soldats, la stigmatisation se manifeste lorsque la communauté les considère comme dangereux, violents, ensorcelés ou responsables des actes commis pendant le conflit armé, sans tenir compte du fait qu'ils ont eux-mêmes été victimes de recrutement et de manipulation. La stigmatisation se manifeste par diverses formes d'exclusion sociale. Dans plusieurs communautés, les anciens enfants soldats sont perçus comme des personnes dangereuses ou moralement corrompues. Ils font l'objet de méfiance, de rejet et parfois d'isolement.

¹⁸ Aboubacar Sidiki Diomanté, p.39

¹⁹ Idem, p.42

b. Formes de stigmatisation

Cette stigmatisation peut prendre plusieurs formes, entre autres :

- Rejet familial ;
- Exclusion scolaire ;
- Discrimination dans l'accès à l'emploi ;
- Marginalisation communautaire ;
- Accusations de sorcellerie ou de possession spirituelle ;
- Refus de participation aux activités communautaires.

Alors que le protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, ainsi que la convention internationale de droits de l'enfant prohibent l'enrôlement et l'implication de ce dernier dans les hostilités et prônent leur démobilisation, désarmement et réintégration²⁰. Malgré cela, il se pose un problème de perception communautaire pour une intégration durable ; à titre exemplatif, dans certaines régions du Kasai, les enfants associés aux milices ont également été victimes d'un rejet lié aux croyances entourant les pratiques mystiques utilisées lors de l'enrôlement et pendant le conflit.

• Stigmatisation comme obstacle majeur

Elle constitue l'un des principaux obstacles à la réinsertion durable des anciens enfants associés aux forces ou groupes armés. En favorisant leur exclusion sociale, économique et psychologique, elle compromet leur reconstruction personnelle et augmente les risques de marginalisation et de récidivisme (réenrôlement)²¹. Toutefois, les mécanismes sociaux de stigmatisation en RDC présentent certains tenants et aboutissant ; ceci nous permet d'aborder notre deuxième point sur les causes et conséquences de la stigmatisation sur la réintégration sociale.

• Les causes et conséquences de la stigmatisation sur la réintégration sociale

Il est à noter que la réinsertion des anciens enfants associés aux groupes armés constitue un défi majeur dans les sociétés touchées par les conflits armés, or, selon Betoncourt et al 2010 l'acceptation communautaire constitue l'un des principaux facteurs de réussite de la réintégration des anciens enfants soldats, car elle réduit les symptômes dépressifs et favorise les comportements prosociaux. En République démocratique du Congo, de nombreux enfants recrutés ou utilisés par des groupes armés tendent de retrouver une vie normale après leur démobilisation. Cependant, leur retour dans les communautés est souvent entravé par la stigmatisation, c'est-à-dire l'ensemble des attitudes de rejet, de méfiance et de discrimination sociale, économique et psychologique accompagnées des raisons justificatives comme cause.

• Les causes de la stigmatisation

Il n'est pas sans raison que les anciens enfants associés aux groupes armés, une fois démobilisés, se buttent à une difficulté ou opposition à leur réintégration, parmi les raisons justifiant cette opposition ou difficulté, nous avons :

1. La peur et les traumatismes collectifs

Les communautés ayant souffert des violences armées gardent souvent des souvenirs douloureux associés aux groupes armés, ce qui alimente la méfiance envers les enfants qui en faisaient partie.²²

²⁰ Article 38 (CIDE) de 1989 paragraphe 2 et 3 ; article 1, 2 et 4 du protocole facultatif de 2000 (article 1, 2 et 4)

²¹ Verhey B : *Reaching the Girls : study on Girls Associated with Armed Forces and Groups in the Democratic Republic of Congo*, Londres, Save the children UK 2004, pp.35-47

²² Thesesa S. Betoncourt : *Sierra Leone's former Child soldiers, A Follow-Up study of psychosocial adjustment and community reintegration child development*, édition Wiley-Black will, Hoboken, New Jersey, 2010, p.195

2. L'ignorance du statut de victime

Plusieurs de membres de la communauté considèrent ces enfants comme des auteurs de crimes plutôt que comme des victimes de recrutement forcé, de manipulation ou d'exploitation²³.

3. Les croyances culturelles et mystiques

Dans certains contextes, notamment lors du conflit Kamuena Nsapu, les enfants ayant participé à des rituels traditionnels ou mystiques peuvent être perçus comme porteurs de malédictions ou de pouvoirs dangereux. C'est ainsi que la communauté manifeste un rejet face à la réintégration de ces enfants, qui ne reste pas sans conséquences.

c. Les conséquences de la stigmatisation sur la réintégration sociale

Il sied de noter que la stigmatisation affecte profondément la réintégration des anciens enfants soldats.

SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE, ELLE FAVORISE :

- La dépression
- L'anxiété ;
- La perte d'estime de soi ;
- Les traumatismes persistants ;
- Le sentiment d'exclusion²⁴.

SUR LE PLAN SOCIAL, ELLE ENTRAINE :

- L'affaiblissement des liens familiaux ;
- L'isolement social ;
- La rupture des réseaux de soutien ;
- La difficulté à construire de nouvelles relations.

SUR LE PLAN ECONOMIQUE

La discrimination réduit les opportunités de formation et d'emploi, augmentant ainsi les risques de pauvreté et parfois de retour vers les groupes armés²⁵. Il n'y a pas des problèmes sans solutions dit-on ; à ces difficultés quelques solutions peuvent être données en termes de stratégies pour lutter contre la stigmatisation, ainsi il nous est pertinent d'aborder notre troisième et dernier point.

4. LES STRATEGIES POUR LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION

Certes, le processus actuel de démobilisation, désarmement et réinsertion ressent certaines limites qui ne relèvent pas uniquement de déficits opérationnels, mais d'un décalage plus profond entre un modèle standardisé et une réalité marquée par des dynamiques socio-culturelles. La Professeure Nicole BUATSHA dit qu'il faut établir un dialogue entre le droit écrit et le droit vécu, pour la professeur partisante de l'école anthropologique il faut connaître les réalités socio culturelles pour mieux appliquer le droit écrit, nous épousons la conclusion de l'auteur pour dire

²³ Idem, p.197

²⁴ GAAMAC : Réhabilitation des enfants soldats, cinq approches qui fonctionnent, article publié par GAAMAC (Global Action Against Mass Atrocity Crimes) le 20 Octobre 2011, Genève, Suisse, consulté sur le site officiel de GAAMAC, gaamac.org/htt.com

²⁵ Mark D. JORDANS et col : réintégration des enfants soldats à Burundi ; Atracer study BMC public Health, édition Biomed central (springer nature), Londres, Royaume Uni, 2012, p.95

qu'il faut une bonne politique de connaissance du milieu pour lutter contre la stigmatisation et avoir une réintégration durable, pour le faire, plusieurs mesures peuvent être envisagées, entre autre²⁶ :

a. Renforcement de cadre juridique

Le cadre juridique doit être renforcé afin d'assurer une protection effective des anciens enfants soldats contre la discrimination et l'exclusion.

b. Renforcement du soutien psychosocial

Les programmes doivent intégrer un accompagnement psychologique de long terme afin d'aider les enfants à surmonter leurs traumatismes, renforcer l'estime de soi et faciliter la reconstruction personnelle.

c. Sensibilisation communautaire

Les communautés doivent être informées que les anciens enfants soldats sont avant tout des victimes du conflit et non des criminels.

d. Participation des leaders communautaires

Les chefs coutumiers, leaders religieux et organisations locales peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion de la réconciliation²⁷.

e. Approche de justice transitionnelle

La recherche de la vérité, la justice pénale, les réparations, les garanties de non répétition et les réformes institutionnelles peuvent contribuer restaurer la confiance entre les victimes et les communautés, donc promouvoir la justice transitionnelle avec ses quatre piliers que voici :

LA VERITE DE FAITS

Le droit à la vérité consiste à établir les faits sur les violations commises, à identifier les responsables et à reconnaître les souffrances des victimes. Il peut être mis en œuvre par des commissions vérité, des enquêtes ou des archives publiques. Il a comme objectifs :

- De faire connaître la vérité sur les événements ;
- Reconnaître officiellement les victimes ;
- Préserver la mémoire collective ;
- Lutter contre le déni et l'oubli.

LA JUSTICE PENALE

Ici, il y a l'obligation de poursuivre et sanctionner les responsables et les auteurs des crimes internationaux, tels que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, dans le respect des garanties d'un procès

²⁶ Nicole BUATSHA : interview sur le rôle et l'apport de la Constitution dans la vie de chaque congolais, sur Facebook.com, réel by juristes des exceptions du 9 juin 2026

²⁷ Principe de Paris sur les enfants associés aux forces et groupes armés dans sa section 7 dispose que : à toutes les étapes, la planification et les programmes destinés aux enfants associés, aux forces armées ou aux groupes armés

équitable. Ce qui permet à lutter contre l'impunité, établir les responsabilités individuelles, rendre justice aux victimes ainsi que renforcer la confiance dans les institutions judiciaires.

LES REPARATIONS

A ce stade, les victimes ont droit des réparations destinées à compenser les préjudices subis, pour établir l'équilibre psychologique, ces réparations peuvent prendre plusieurs formes :

- Restitution (rétablissement des droits lorsque cela est possible) ;
- Indemnisation (compensation financière) ;
- Réadaptation (soins médicaux, soutien psychologique, réinsertion sociale)
- Satisfaction (excuses officielles, mémoriaux, reconnaissance publique) ;
- Garantie de non répétition (empêcher que les violations se reproduisent).

LES GARANTIES DE NON-REPETITION

En ce qui concerne les anciens enfants soldats, les réparations peuvent comprendre l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, aux soins psychologiques et à des programmes de réinsertion. Cela réduirait le risque de rechute ou récidivisme (réenrôlement).

f. Réinsertion socio-économique

La formation professionnelle, l'accès à l'éducation et les activités génératrices des revenus constituent des outils essentiels pour renforcer l'autonomie des anciens enfants soldats.

g. Adapter les programmes de désarmement (DDR) aux réalités socio culturelles

Notamment lorsque les enfants ont été recrutés à travers des croyances mystiques. Créer des activités communautaires inclusives comme : sport, culture, travaux communautaires, pour favoriser les contacts positifs entre les anciens enfants soldats et la population.

h. Création d'une politique de forte protection de victimes et témoins

En RDC, il n'y a pas à ce jour de programme étatique de protection des victimes et témoins des conflits armés. En ce qui concerne les enfants anciens soldats, les agences de protection de l'enfant et les autorités judiciaires devraient s'accorder sur des mesures minimales pour assurer la protection et le bien-être des enfants témoins ou anciens soldats. Par exemple, en assurant une assistance psychosociale aux enfants pendant et après le processus de réintégration, ainsi qu'un suivi ultérieur de leur situation par des intervenants bien formés.

SUGGESTIONS

En dépit des faiblesses inhérentes à toute œuvre humaine, certaines suggestions peuvent être présentées.

- **Au gouvernement de la République démocratique du Congo**
 - Appliquer effectivement les lois protégeant les enfants affectés par les conflits armés.
 - Renforcer les poursuites contre les recruteurs et les responsables de l'utilisation d'enfants dans les hostilités ;
 - Accroître le financement des programmes de réinsertion et de protection de l'enfance.
- **Aux autorités judiciaires**
 - Poursuivre les auteurs du recrutement d'enfants conformément au droit national et au droit international

- Garantir l'accès des victimes à la justice et aux réparations.
- **Aux communautés locales et aux autorités coutumières**
 - Accueillir les anciens enfants soldats sans discriminations
 - Organiser des actions de réconciliation communautaire compatibles avec les droits de l'enfant ;
 - Combattre les croyances favorisant leur rejet social.
- **Aux organisations internationales et aux ONG**
 - Soutenir les programmes de prise en charge psychosociale
 - Financer des projets de formation professionnelle et de réinsertion économique
 - Appliquer les campagnes de sensibilisation contre la stigmatisation.
- **Aux familles**
 - Offrir un environnement protecteur et affectif
 - Encourager le retour à l'école ou à la formation professionnelle ;
 - Collaborer avec les travailleurs sociaux et les psychologues.
- **Aux établissements scolaires**
 - Mettre en place des politiques de lutte contre la discrimination
 - Assurer un accompagnement pédagogique et psychologique des enfants réinsérés ;
 - Sensibiliser les élèves aux droits de l'enfant et à la culture de paix.

CONCLUSION

La stigmatisation demeure l'un des principaux obstacles à la réinsertion ou réintégration sociale des anciens enfants soldats en République démocratique du Congo. Malgré les avancées réalisées dans le cadre des programmes DDR, le rejet communautaire, les discriminations et les préjugés continuent de compromettre leur reconstruction personnelle et leur participation au développement social. La réintégration durable exige donc une approche globale associant soutien psychosocial, sensibilisation communautaire, inclusion socio-économique et mécanisme de justice transitionnelle. Seule une telle approche permettra de transformer ces anciens enfants soldats, victimes des conflits armés, en acteurs de paix et de développement au sein de leurs communautés.

BIBLIOGRAPHIE

I. Textes officiels

- La Convention Internationale de Droit de l'Enfant (CIDE) adoptée à New York le 20 Novembre 1989;
- Le Protocole facultatif II de la Convention relative aux droits des enfants, Journal Officiel n°2003-372. France, 2003.

II. Ouvrages

- Maark D. JORDANS et col : réintégration des enfants soldats à Burundi, a tracer study BMC public Health, édition Biomed central (springer nature), Londres Royaume Unis, 2012 ;
- Mitra A. : enfants soldats en République démocratique du Congo, revisiting, réintégration through a psychosocial, Frame work, journal of children, peace and security, vol 3, édition Dalhousie university, Halifax, Canada 2020 ;
- Theresa S. BETANCOURT : Sierra Léon's former child soldiers, A Follow-up study of psychosocial adjustment and community réintégration, child developement, édition Wiley-Blackwell, Hoboken, new Jersey, 2010 ;
- Verhey B : Rapport des travaux sur la démobilisation des enfants soldats en RDC, Save the children UK, Londres, 2003 ;
- Verhey B : la réintégration des filles associées aux forces et groupes armés en République Démocratique du Congo, Save the children UK, Londres 2004.

III. Article

- GAAMAC : réhabilitation des enfants soldats, cinq approches qui fonctionnent, article publié par GAAMAC (Global Action Against Mass Atrocity Crimes) le 20 Octobre 2021, Genève en Suisse

IV. Autres sources

- UNICEF : les principes de Paris : principes et lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés ;
- Professeure Nicole BUATSHIA : son interview sur le rôle et la portée de la constitution dans la vie de chaque congolais.